



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tribunaux de grande instance

Question écrite n° 34596

Texte de la question

Mme Patricia Adam attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la dégradation des délais de traitement des affaires par les tribunaux de grande instance. En effet, le délai moyen de traitement des affaires hors référés serait supérieur à 12 mois pour certains tribunaux de grande instance dont celui de Nantes. Cette situation est très préoccupante. Le retard d'une réponse judiciaire peut parfois être vécu comme un déni de justice. Par ailleurs, les incidences des délais de traitement excessifs peuvent être nombreuses (administratives, pécuniaires...) selon les domaines concernés. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui préciser si des mesures sont envisagées pour remédier à cette situation et garantir aux citoyens des délais raisonnables et prévisibles de traitement des affaires.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Adam](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34596

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8075

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)